



Un patrimoine protestant méconnu : les cimetières familiaux

Unknown Protestant heritage: family cemeteries

Patrick Cabanel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/pds/2497>

DOI : 10.4000/pds.2497

ISSN : 2494-2782

Éditeur

Conseil régional Occitanie

Référence électronique

Patrick Cabanel, « Un patrimoine protestant méconnu : les cimetières familiaux », *Patrimoines du Sud* [En ligne], 5 | 2017, mis en ligne le 01 mars 2017, consulté le 19 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/pds/2497> ; DOI : 10.4000/pds.2497



La revue *Patrimoines du Sud* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Patrimoines du sud – 5, 2017

Un patrimoine protestant méconnu : les cimetières familiaux

Patrick CABANEL

S'il est un patrimoine familier aux protestants – si familier et familial qu'ils ne sauraient le percevoir comme patrimoine – et totalement étranger au reste de la population, ce sont bien ces minuscules cimetières familiaux qui parsèment, encore aujourd'hui, les régions rurales marquées par le protestantisme, du Poitou au Dauphiné. Avant d'en étudier les origines et la disposition, je voudrais rapporter quelques éléments, très disparates, d'appréciation de cette étrange spécificité huguenote. Un souvenir personnel, tout d'abord : lors d'enquêtes orales menées en 1982 dans l'Aubrac lozérien, cette terre puissamment catholique où le cimetière, comme il se doit, entoure l'église paroissiale¹, des dames par ailleurs très sympathiques,

1 - À Pradelles, en Haute-Loire, le cimetière est situé en contrebas du village, et sa porte d'entrée porte l'inscription suivante, m'a rapporté l'archiviste diocésain de Mende : *Hic Pratella, non super*. « Ici se trouve (vraiment) Pradelles, non en haut ». Ce qui montre aussi combien la mort est collective en pays catholique, contrairement à la dissémination huguenote que nous étudions. Un trait confirmé par l'inscription sinistre, aujourd'hui enlevée mais photographiée par Michel Vovelle dans *La mort et l'occident* (Gallimard, 1983), et qui narguait les automobilistes sur la route nationale 106 à hauteur de la Grand-Combe (Gard), à l'entrée du cimetière : « Nous avons été ce que vous êtes, vous deviendrez ce que nous sommes ». Ce « nous » funèbre, agressif et anonyme est impensable dans la culture huguenote où les morts sont les seuls membres de la famille, restés à proximité des maisons et des prés, et non exilés dans une ville fantôme.

apprenant que j'étais un protestant des Cévennes, ont commenté avec une sorte d'épouvante stupéfaite ce qu'elles avaient entendu dire sur cette région : *il paraît que, là-bas, les gens sont enterrés partout* ². Un sentiment que l'écrivain Jean Carrière avait fait sien, dans son chef d'œuvre funèbre sur les Cévennes, *L'Épervier de Maheux*, en imaginant un pays pétri d'ossements :

Pour couronner le tout, reste le petit cimetière à usage familial ; il en existe qui sont dignes d'un décor d'épouvante, avec leurs louches renflements de terre boursouflée, leurs stèles contrariées par des mouvements souterrains, comme ces cimetières d'Écosse ou d'Europe centrale, lieux de prédilection des vampires et des lycanthropes.

Généralement, il aligne ses tombes à proximité de la maison (on les aperçoit des fenêtres, on est obligé d'y passer matin et soir), soit pour soutenir le moral des vivants dans les épreuves quotidiennes en leur rappelant que tous ces emmerdements finiront un jour ou l'autre, soit pour faciliter les choses, et rendre le trajet moins long quand viendra l'heure ; à moins que ce soit tout simplement parce que les gens qui l'ont installé là n'avaient pas d'imagination. Les orties, qui raffolent des endroits humides, s'y multiplient avec une rare exubérance.

De l'os partout, un soleil africain, des ombres qui ont la fraîche amertume de l'Armorique : voilà le Haut-Pays ³.

Pourtant, il n'est pas de lieu plus apaisant, pour recevoir les morts, que ces cimetières de proximité, proprement familiaux, aux antipodes des villes mortuaires que sont les cimetières urbains, et dont un trait majeur est peut-être qu'ils ne contiennent rien de la sémiotique habituelle de la mort, allées, caveaux, crucifix, granite ou ciment également glacials, débauches de plaques et de fleurs en plastique, présence de promeneurs étrangers. La plupart, qu'ils soient soigneusement enclos de murs et soulignés d'arbres, ou ne contiennent que deux ou trois bandes de terre à peine marquées d'une pierre à leur tête, respirent la sérénité. À quelque trente kilomètres des cimetières inquiétants de Jean Carrière, Madeleine Gouth (1883-1958), fille de pasteur, écrivaine religieuse sous le nom de Sabine Malplach, a peint dans les années 1930 ou 1940 une aquarelle représentant le cimetière de la famille du pasteur Léo Farelle (1821-1881), dans un pré en contrebas de la vaste demeure familiale et de la route : la reproduction ci-jointe exprime bien cette sérénité



Fig. 1. Saint-Germain-de-Calberte (Lozère), cimetière des Farelle ; aquarelle de Madeleine Gouth, sans date (années 1930-1940)
© Brigitte Maurin-Farelle.

2 - Quelques années plus tard, la prieure du Carmel de Mende, mère Bonnet de Paillerets, évoquant spontanément les origines protestantes de sa famille, me disait non sans émotion que son ancêtre avait été enterré dans le jardin de leur hôtel particulier, à Marvejols, peu après la Révocation.

3 - CARRIÈRE, Jean. *L'Épervier de Maheux*, Pauvert, 1972, p. 16.

presque méditerranéenne (y compris les cyprès, sur lesquels je reviendrai), au sein même de l'austérité des Cévennes schisteuses⁴ (fig.1).

Et s'il faut se référer à d'autres sources littéraires sur ces cimetières, ce seront les romanciers Pierre Loti (île d'Oléron) et Jean-Pierre Chabrol (Cévennes), tous deux d'origine protestante. Le premier a évoqué non sans tendresse, dans *Roman d'un enfant* (1890), la « panoplie » d'une famille huguenote : le psautier miniature, afin d'être aisément dissimulé ; les lettres envoyées par les membres de la famille émigrés en Hollande au moment de la Révocation ; les souvenirs d'une grand-mère bien aimée, qui avait été inquiétée pour sa foi sous la Restauration (en 1815). Et le cimetière : *De plus, dans l'« île », à l'ombre d'un petit bois enclos de murs attenant à notre ancienne habitation familiale, on m'avait montré la place où dormaient plusieurs de mes ancêtres, exclus des cimetières pour avoir voulu mourir dans la religion protestante. Comment ne pas être fidèle, après tout ce passé ?*⁵.

Jean-Pierre Chabrol a intitulé l'une des nouvelles de son recueil *Contes d'outre temps*, en 1969, « Le tombeau vidé ». C'est l'histoire du vieux Louis : il a travaillé toute sa vie, élevé des enfants qui ont réussi comme fonctionnaires à la ville, et a tenu à bâtir sur sa terre, pour son épouse et lui, un tombeau qui *ressemblait à une maison d'enfant, aux murs blancs, avec un toit en tuiles romaines*. Il y est enseveli en 1945, sa veuve peu après ; mais en 1968, Chabrol repasse par là : *Le tombeau est vide. Vidé. La dalle, descellée, a été jetée sur le côté. Devant le trou béant, on a fait un feu. Parmi les cendres, j'identifie quelques clous, une poignée de cercueil*⁶. Que s'est-il passé ? La propriété a été divisée ; un petit-fils, devenu un homme aisé, a hérité du champ avec le caveau et l'a aussitôt mis en vente, mais l'opération a traîné, les acheteurs éventuels hésitaient à cause des deux morts. Le petit-fils, haussant les épaules, estimant qu'il faut aller de l'avant, a fait exhumer et transporter les restes au cimetière du village. L'écrivain, lui, s'assurant que personne ne le voyait, s'est glissé dans le caveau vide, s'y est allongé « dans la position exacte ». Trois ans plus tard, il revient sur l'épisode dans *Le Crève-Cévennes*, un livre qui a accompagné et nourri, au même moment que *L'Épervier de Maheux*, le sentiment qu'un paysage, un monde, une culture étaient frappés à mort – et que jusqu'aux morts mouraient une seconde fois.

*Pauvres ossements huguenots – s'ils sont là, c'est qu'on leur refusait jadis la sépulture chrétienne des cimetières. On pourrait croire qu'enfin là, chez eux, on va leur foutre la paix éternelle. Ah mais non ! Des siècles après leur mort, on les expulse encore*⁷.

Ces gens qui *vident leurs ancêtres* ne sont pas antipathiques, ils se veulent juste « dans le vent ». Et ils *bradent leurs terres grasses de morts pour se payer cette nouvelle bagnole dont la photo en couleurs s'étale sur deux pages dans Match, présentée par un minet couvert de minettes*. Même si certains montrent les tombes à l'acheteur, en demandant simplement de laisser les morts en paix.

L'écrivain déclare ici que le vieux Louis du conte est son propre grand-père, et que ce « tombeau des Chabrol » l'attend – il y repose effectivement, depuis 2001.

4 - Je remercie Brigitte Maurin-Farelle (Nîmes et Saint-Germain-de-Calberte), détentrice de l'aquarelle, qui a bien voulu m'autoriser à en publier une photographie.

5 - P. Loti, *Le roman d'un enfant*, Gallimard, « Folio », 1999, p. 126-128. Loti a évoqué à nouveau ces souvenirs dans l'avant-propos (publié dans la Revue de Paris, 1er novembre 1898, p. 1-3) de sa pièce *Judith Renaudin*, jouée à Paris en 1898, consacrée à un membre de sa famille parti en Hollande.

6 - CHABROL, Jean-Pierre. *Contes d'outre temps*, Plon, 1969, p. 114-117.

7 - CHABROL, Jean-Pierre. *Le Crève-Cévennes*, Plon, 1972, p. 64-75 [p. 74].

Petite histoire des cimetières dans le protestantisme français

Il n'y a aucune raison théologique dans ce phénomène très étonnant pour un étranger, qui fait que chaque maison était doublée d'un micro cimetière. L'explication est strictement historique et française et ne se retrouve pas dans d'autres régions rurales calvinistes, comme en Suisse, où le protestantisme a triomphé : de même que les huguenots français, vaincus, ont dû rendre au plus tard en 1598 (édit de Nantes)⁸ les églises catholiques dont ils avaient pu s'emparer pour en faire des temples et ont dû dès lors inventer un nouveau style de bâtiment du culte, alors qu'à Berne ou Genève (Saint-Pierre), par exemple, les anciennes cathédrales sont devenues et restées des temples, de même ont-ils dû « bricoler » une autre façon d'enterrer les leurs, au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes et de l'interdiction pour un siècle de leur religion.

Auparavant, les édits les avaient autorisés à mettre en place des cimetières, dans une France divisée sur le plan confessionnel et qui apprenait bon gré mal gré à faire vivre une coexistence pacifique. Chaque communauté urbaine ou rurale comptant une population protestante d'une certaine taille a donc eu deux cimetières, le catholique et le protestant, le tout encadré par une législation contraignante, mais cependant protectrice, à l'endroit de la minorité huguenote. L'édit de Saint-Germain, en 1570, enjoint les représentants du roi de pourvoir les protestants de lieux pour enterrer leurs morts et de veiller à ce qu'aucun scandale ne soit fait au convoi (qui ne pourra comprendre plus de dix personnes et devra se faire de nuit). L'édit de Nantes, plus généreux, supprime ces dernières conditions ; l'un de ses articles particuliers stipule que les protestants parisiens, déjà pourvus de deux cimetières, pourront en utiliser un troisième. La déclaration royale du 5 février 1669, considérée par les historiens comme s'inscrivant plutôt dans la continuité de l'édit de Nantes et marquant une pause après un raidissement du jeune Louis XIV au cours des années précédentes, confirme le droit pour les protestants d'avoir des cimetières (mais ils ne pourront plus être limitrophes des églises catholiques ou communs avec les catholiques) ; et les convois funèbres ne pourront se faire qu'à 6 heures du matin ou du soir l'été, 8 heures du matin ou 4 du soir l'hiver, et sans arrêt sur le trajet. L'édit de février 1685, qui réduisait à cinq le nombre des temples protestants dans le Béarn, ordonnait aux protestants d'y abandonner les cimetières communs avec les catholiques et de s'en procurer à leurs frais hors des villes et dans des endroits que leur désignerait le juge local, *en observant une distance proportionnée de ceux des catholiques, et dans un endroit où les processions n'aient pas accoutumé de passer*. Quelques mois plus tard un arrêt du Conseil du 9 juillet 1685 aggrave les choses pour l'ensemble du royaume : dans les lieux où tout exercice du protestantisme a été interdit, les huguenots ne peuvent conserver leurs cimetières, *d'autant qu'ils ne peuvent faire lesdits enterrements sans y paraître publiquement assemblés, ce qui est contraire aux défenses de faire aucun exercice, et que d'ailleurs les peuples n'étant plus accoutumés à voir l'exercice de ladite Religion esdits lieux, ces enterrements peuvent donner lieu à des émotions populaires*⁹.

Il ne s'agit plus, on le voit, de coexistence biconfessionnelle, comme au temps des édits, mais

8 - 1620 pour le Béarn conquis par Louis XIII à la tête de l'armée royale.

9 - Les protestants concernés devront se procurer des cimetières sur des territoires où l'exercice du culte n'a pas été interdit. Texte dans Léon Pilatte, éd., *Édits, Déclarations et Arrêts concernant la Religion P. Réformée 1662-1751 Précédés de l'Édit de Nantes*, Fischbacher, 1885, p. 206.

d'une ségrégation croissante destinée à expulser des lieux et des temps communs les morts et enterrements de la minorité.

L'édit de Fontainebleau, révoquant celui de Nantes, est en revanche muet sur la question : il n'y a plus officiellement que des catholiques (dont les « nouveaux convertis ») et la question de cimetières protestants ne se pose plus. Ceux qui existaient encore dans les villes ont été transformés en places publiques ou lotis – ainsi à Nîmes et Montpellier. Mais il n'était pas moins nécessaire d'enregistrer le décès de ceux qui se refuseraient à recevoir les derniers sacrements (catholiques) et dont le prêtre ne pourrait donc ni coucher le nom sur ses registres, ni accepter l'inhumation dans la terre sacrée du cimetière catholique. Une déclaration royale du 11 décembre 1685 édicte que les deux plus proches parents (ou à défaut les deux plus proches voisins) du disparu devront déclarer le décès aux juges royaux et apposer leur signature sur un registre prévu à cet effet¹⁰.

Mais l'entrée en résistance pacifique des huguenots, après les abjurations collectives du début de l'automne 1685, dont la culpabilité en ronge beaucoup, et lorsqu'ils ne peuvent (se décider à) gagner les pays du Refuge, consiste à reprendre au moment de mourir leur liberté et leur fidélité à la religion disparue. La famille cache l'agonie afin d'éviter la venue du prêtre, ou bien le mourant refuse l'extrême-onction : il est alors considéré comme relaps, une accusation d'une particulière gravité. La déclaration royale du 29 avril 1686 frappe ceux des malades qui *auront fait abjuration, et qui auront refusé les Sacrements de l'Église, et déclaré auxdits curés, vicaires ou prêtres qu'ils veulent persister et mourir dans la R.P.R. et seront morts dans cette malheureuse disposition* : procès sera fait au cadavre ou à sa mémoire ; il sera traîné dans les rues sur une claie, avant d'être jeté à la voirie (et les biens confisqués). L'historien Élie Benoist cite près d'une quarantaine de cas, dont des femmes¹¹, plusieurs étant documentés par diverses pièces officielles¹². À Montpellier, les soldats gardant le corps d'une dame de la bourgeoisie interdisent de l'approcher à des femmes qui avaient cueilli des feuilles de vigne pour le couvrir. *C'était quelque chose de si horrible de voir un corps tout nu exposé sur une claie traînée par le bourreau, précédé des trompettes qui sonnaient des fanfares et suivi d'un cortège de gens de justice et d'armes*, note Daniel Brousseau¹³. L'émotion ressentie dans la population, y compris catholique, surtout lorsque les victimes appartenaient à des milieux dirigeants (tel le vieux conseiller au Parlement de Metz, Paul Chenevix), a été assez vive pour que la monarchie ordonne discrètement, le 8 décembre 1686¹⁴ (puis, à nouveau, en août

10 - Gildas Bernard et son équipe n'ont relevé que 25 de ces registres jusqu'en 1736 (dont 4 dans le Gard, 1 en Lozère, 1 dans l'Hérault, etc.), ce qui montre la réticence des protestants à faire enregistrer légalement les décès. BERNARD, Gildas, *Les familles protestantes en France XVI^e siècle – 1792. Guide des recherches biographiques et généalogiques*, Archives nationales, 1987, p. 21.

11 - BENOIST, Élie. *Histoire de l'édit de Nantes...*, Delft, A. Bernan, 1693-1695, t. 5, p. 984.

12 - WEISS, Nathanaël. « Le supplice de la claie. Les cadavres des protestants morts sans sacrement étaient-ils réellement traînés sur la claie ? », *BSHPF*, 1895, p. 511-527 ; GELIN, H. « Cent cadavres de huguenots sur la claie et à la voirie, sous Louis-de-Grand », *ibid.*, 1903, p. 385-419. Exemple de Martial Pons, du Mas d'Azil (Ariège) : la sentence au criminel du 15 novembre 1686 (archives du tribunal civil de Pamiers) est publiée dans *BSHPF*, 1878, p. 15-18.

13 - *La sortie de France pour cause de religion de Daniel Brousseau et de sa famille, 1685-1693*, Fischbacher, Grassart, 1885, p. 53-55.

14 - Cf. la lettre envoyée aux intendants en février 1687, RULHIÈRE. *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, Genève, Dufart, 1788, p. 355-357. Plus globalement, utile mise au point pour l'ensemble de la période dans THIBAUT-PAYEN, Jacqueline. *Les morts, l'Église et l'État. Recherches d'histoire administrative sur la sépulture et les cimetières dans le ressort du Parlement de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Fernand Lanore, 1977, p. 157-193.

1699), de ne plus recourir à une telle mesure sauf lorsque le mourant et sa famille avaient entendu faire du refus des sacrements un acte ostentatoire : à exemple il fallait alors opposer exemple et demi, et l'on compte encore quelques cadavres traînés sur la claie. La déclaration de 1724, quoique reprenant tout l'arsenal répressif, y compris le procès fait à la mémoire des morts sans sacrements, devait renoncer à cette menace.

S'ouvre alors une période sur laquelle nous manquons d'études et de documents. Que font de leurs morts les protestants des villes comme des régions rurales dans les années qui suivent immédiatement la Révocation ? Les conduisent-ils au cimetière catholique (qui jouit du monopole dans cette France dont l'espace public est catholique), comme les vivants sont allés abjurer et continuent, plus ou moins assidûment, de donner des marques de catholicisme, notamment au moment des baptêmes et des mariages ? La généalogie confessionnelle de la plupart des protestants urbains, surtout dans les milieux favorisés, montre un XVIII^e siècle catholique, entre des XVII^e et XIX^e siècles protestants¹⁵ – c'est la trajectoire typique d'un maranisme : identité (XVII^e siècle), fiction (XVIII^e siècle), retour à l'identité¹⁶ (XIX^e siècle). On peut penser que pendant une ou deux générations le cimetière catholique, au moins dans les villes, a accueilli les dépouilles des « nouveaux convertis », sauf d'une poignée d'irréductibles. Par la suite, la monarchie, bien informée de ce que les protestants n'avaient évidemment pas disparu, mais soucieuse de maintenir cette fiction officielle, a dû se résoudre à prendre des dispositions pour que l'inhumation des intéressés ne fût pas une occasion de trouble : elle l'a autorisée, sans le dire, et sans prendre conscience (ce sont les historiens qui le discernent, sans grande difficulté...) que ce faisant, et dès la déclaration de décembre 1685, elle commençait à « laïciser » la tenue de l'état civil, longtemps avant l'édit dit de tolérance de 1787 et les lois révolutionnaires, puisqu'elle remplaçait le prêtre par le juge civil pour procéder à l'enregistrement des actes. À Paris, dès 1725, les défunts étaient enterrés, après autorisation écrite du lieutenant général de police, *nuitamment, sans aucun bruit ni scandale, en la manière accoutumée*, à savoir dans un chantier situé au port au Plâtre (aujourd'hui quai de la Rapée) et tenu désormais pour le cimetière des protestants français (les étrangers ayant leur sépulture dans un autre cimetière parisien)¹⁷. Au niveau national intervient la déclaration du 9 avril 1736 *concernant la forme de tenir les registres des Baptêmes, Mariages, Sépultures...*, et son article XIII : *ceux auxquels la sépulture ecclésiastique ne sera pas accordée* (bel exemple de périphrase pour ne pas nommer les protestants, quitte à permettre à d'autres, dont les juifs, de mettre à profit le texte) pourront être inhumés en vertu d'une ordonnance du juge de police des lieux¹⁸. Une étude sur le département du Tarn a montré que 26 communautés ont appliqué la déclaration, à partir de 1737 pour Castres (598 actes jusqu'en 1788) et Puylaurens (505 actes jusqu'en 1787), de 1738 pour Labessonnié (124 actes

15 - C'est ainsi que les enfants de Jean Calas, à Toulouse, ont été baptisés catholiques.

16 - Pas pour tous, spécialement dans les milieux aristocratiques...

17 - « Procès-verbal d'inhumation d'une dame protestante, à Paris, au XVIII^e siècle (1737) », *BSHPF*, 1893, p. 483-485.

18 - MOLINIER-POTENCIER, Sophie. *La sépulture des protestants de l'édit de Fontainebleau à l'édit de tolérance, 1685-1792*, thèse de droit, univ. Paris-II, 1996 ; v. aussi AZÉMA, Ludovic. *La politique religieuse du Parlement de Toulouse sous le règne de Louis XV*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2010.

jusqu'en 1779), etc¹⁹. Gildas Bernard a relevé 244 registres de sépultures de protestants pour toute la France de 1736 à 1787, soit près de dix fois plus que pour les cinquante années précédentes : l'édit de 1736 a été mis à profit par les intéressés²⁰.

L'autorisation de mourir et d'être inhumé en dehors de la religion catholique a accordé l'essentiel. À défaut de cimetières collectifs, les corps ont été enterrés dans des caves de maison²¹, plus souvent dans des jardins, des prés, des vignes... Cachées jusqu'à la déclaration de 1736, qui fait œuvre d'apaisement, les tombes sont maintenant visibles²². Soit l'exemple de Pierre Rauzier, de Saint-Germain-de-Calberte, mort le 13 mai 1775. Sa veuve, Jeanne Teulon, explique que *le vicaire de la paroisse se refuse de lui accorder la sépulture ecclésiastique* et demande qu'il soit permis d'inhumer le défunt conformément à l'article XIII de la déclaration. Le procureur fiscal donne son accord ; le lendemain matin, devant Pierre Auguste Rouvière, seigneur de Saint-Martin, *plus ancien avocat en l'absence du juge en titre de la police dudit St-Germain*, quatre voisins du défunt prêtent serment sur les saints Évangiles et affirment avoir vu le défunt *au suaire dans son lit, l'avoir reconnu parfaitement être le même qu'ils avaient connu pour tel*, et avoir assisté à l'inhumation vers les cinq heures du matin dans une vigne que le défunt avait près de Saint-Germain et du mas du Serre. Les mêmes formulations se retrouvent dans des actes ultérieurs ; les hommes ayant porté le corps en terre sont nommés²³. La précision des notations est probablement une précaution après un coup de semonce du commandant en chef de la province, le duc de Fitz-James, en 1763 : il rappelle consuls et juges de police à leurs devoirs, après avoir appris « que non seulement il y avait des gens assez téméraires pour oser faire inhumer ceux des leurs à qui la sépulture ecclésiastique avait été refusée, sans avoir demandé ni obtenu la permission du Juge de Police du lieu, conformément à ce qui est prescrit par l'Art. 13 de ladite Déclaration [de 1736], mais que ces mêmes Juges de Police, dans ces circonstances, restaient dans le silence et l'inaction, au lieu de sévir par des amendes contre les délinquants, et de s'assurer, par l'exhumation de ces cadavres, et leurs vérifications, s'ils étaient décédés de mort naturelle ou de mort violente » ? Désormais, les consuls devront avertir les Juges, lesquels, si le cadavre a été inhumé sans que l'autorisation ait été demandée et obtenue, devront le faire exhumer et faire procéder à son examen par un chirurgien, avec une amende contre le délinquant. Ce texte montre à la fois que la société cévenole, notables en tête, faisait bloc, et que les autorités

19 - BOUTIÉ, Nicolas. *Mourir en protestant. Les sépultures des protestants du Tarn de 1685 à 1792*, mémoire de maîtrise, Univ. Toulouse-Le Mirail, 2002, p. 56-57. Sur Bruniquel, dans le Tarn-et-Garonne, voir Robert Garrisson, « Documents nouveaux sur le protestantisme à Bruniquel 1737-1753 », BSHPF, 1979, p. 98-113.

20 - BERNARD, Gildas. *Op. cit.*, p. 22.

21 - Un exemple célèbre est celui du pasteur Paul Rabaut, enterré en 1794 dans la cave de sa maison à Nîmes. À Orthez, des sépultures sont faites dans des dépendances de la maison Prévile, en 1771, 1782 et 1785 : les restes sont exhumés en 1873 pour être réinhumés dans le cimetière protestant de la ville. *Ibid.*, p. 24.

22 - Remarque faite par M.-L. FRACARD. « L'état-civil et les sépultures protestantes entre les deux édits de tolérance (1598-1787) », *Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1961-1962, p. 200 [p. 193-204], (cité *ibid.*, p. 23).

23 - Un an, puis deux ans après l'inhumation de P. Rauzier, le même « cimetière » accueille Marguerite Barnier, l'épouse d'un « chirurgien » de Saint-Jean-du-Gard, puis Susanne Pin, la veuve d'un maçon, sans que l'on sache quels liens unissaient les familles. La même liasse signale une inhumation au « clos » de Jean-Pierre Ausset de Corbière, coseigneur de Saint-Germain (1776), et une autre au hameau de la Liquiérolle, dans une pièce de pré attenante à la vigne du défunt (1781). Archives Brigitte Maurin-Farelle, Saint-Germain de Calberte et Nîmes.

cherchaient moins à harceler le protestantisme qu'à assurer une police minimale des décès, afin d'assurer « la tranquillité des familles [comme de] l'humanité²⁴ ».

En une ou deux générations un « cimetière » était né, réduit aux membres de la famille : c'est l'origine des cimetières familiaux qui se comptent par centaines (sans doute quelques milliers) de nos jours encore. L'origine d'une « tradition » récente, sans lien avec la Réforme et sa théologie, mais liée à l'interdit qui a pesé pendant un siècle sur le protestantisme et en même temps à une « tolérance » minimale de la part d'une monarchie qui a fini par accepter que l'on meure hors de la religion officielle et sans le payer des procès et peines infamantes appliquées au lendemain immédiat de la Révocation.

La question que posent ces cimetières familiaux, dès lors, se déplace quelque peu et porte sur la fin de la période des persécutions : pourquoi, avec la normalisation intervenue après 1787²⁵ et surtout 1789, les protestants n'ont-ils pas cherché à reconstituer, comme au XVII^e siècle, des cimetières collectifs ? La réponse se décompose en trois éléments : d'une part, ils l'ont fait, partout où ils l'ont pu et dû, à cause de l'ampleur même de leur population. Soit ils ont créé des cimetières protestants privés, avec quelques très beaux exemples dans les grandes villes du sud, à Nîmes et Montpellier (cf. les articles d'Anne Nègre et Pierre-Yves Kirschleger dans la présente livraison). Mais aussi en zone rurale : pas moins de 17 cimetières sont créés dans le Tarn au lendemain de l'édit de 1787 ; 11 d'entre eux, ouverts de fin mars 1788 à mars 1789, apparaissent dans les registres de l'Intendance²⁶. On trouve de tels cimetières dans de très petites communes de montagne, par exemple à Cassagnas, en Lozère, où il jouxte le temple, à la manière catholique, ce qui ne laisse pas de surprendre ; ou aux Vastres (plateau du Chambon, Haute-Loire) où un premier cimetière, complet, a été remplacé il y a une soixantaine d'années par un second, toujours en activité, et à forte inscription protestante (croix huguenotes, colombes du saint esprit et versets bibliques). Ailleurs, les cimetières municipaux ont été divisés en deux parts, catholique et protestante : solution très répandue, ainsi à Montaren, à côté d'Uzès, où le monument aux morts de la commune se situe à la limite exacte des deux moitiés confessionnelles²⁷, ou à Florac (Lozère), terminus septentrional du protestantisme languedocien.

Dans les régions les plus rurales, avec la dissémination de l'habitat en hameaux, comme dans les Cévennes, ou en domaines isolés, comme sur le plateau du Chambon²⁸, les protestants ont conservé les cimetières familiaux. Cela a-t-il pu être lié à la modestie des ressources collectives à mobiliser au moment d'édifier un cimetière collectif ? C'est dans ces mêmes régions que les temples ont le plus tardé à être reconstruits, et que des cultes pourtant tout à fait officiels, avec des pasteurs rétribués par l'État, se tenaient encore « au Désert » au milieu du XIX^e siècle, comme le montre, pour la Drôme, le journal du pasteur Alexis Muston, qui consacre du reste une partie de son long ministère à Bourdeaux (1836-1888) à faire bâtir une demi-douzaine de temples²⁹. Sur le versant atlantique de la commune de Saint-André-de-

24 - Document reproduit en fac similé dans l'article d'André Claveirolle, « Cimetières privés protestants en Cévennes : une continuité identitaire », *Le lien des chercheurs cévenols*, n° 155, octobre-décembre 2008, p. 16 [p. 14-17]. L'auteur cite un mémoire de DEA de l'université de Montpellier, Anne Christine Gallier, *Du droit des sépultures privées : des sépultures privées en Cévennes*, 1984.

25 - L'édit dit de tolérance accordé à nouveau des cimetières aux protestants (article XXVII).

26 - BOUTIÉ, N. *Op. cit.*, p. 104-106.

27 - Relevons que la partie la plus ancienne du site présente une série de magnifiques cyprès.

28 - Qui compte toutefois des cimetières collectifs protestants ou communaux.

29 - Journal en cours de publication (2017) aux Presses universitaires de Grenoble.

Lancize (Cévennes lozériennes), au fort passé camisard, le petit temple n'a été bâti qu'au tout début du XX^e siècle, en dépit de la rudesse du climat... Et une fois l'équipement en lieux de culte à peu près terminé, on sait que les protestants ont ressenti le besoin de se retrouver « au Désert » pour diverses assemblées commémoratives, à la belle saison, mêlant la mémoire, la gratitude envers les ancêtres et aussi l'État moderne, le plaisir de se retrouver en foule et en plein air, mais encore, un peu plus tard, l'inculcation missionnaire³⁰. Plusieurs de ces assemblées poursuivent leur vie plus que séculaire, en plein XXI^e siècle, au Musée du Désert bien évidemment, depuis leur institutionnalisation en 1911, mais aussi à la Cam de l'Hospitalet (non loin de Barre-des-Cévennes, Lozère), à la Favea (non loin du Mazet-Saint-Voy, Haute-Loire), à la Pierre plantée (près de Brassac, dans le Tarn), etc.

Pour revenir aux cimetières, faut-il évoquer surtout une sorte d'accoutumance, ou de résistance, ou d'attachement, des mentalités à ce qui était en passe de devenir une « tradition inventée³¹ », à cette nouvelle manière d'inhumer les siens, au plus près des lieux où ils ont vécu et travaillé, et des vivants qu'ils y laissent ? Pouvait-on, sous prétexte que sa religion était à nouveau autorisée, abandonner le cimetière familial, séparer les morts à venir (et soi-même) des morts d'hier et d'avant-hier ? Lorsque l'époux reposait déjà dans l'enclos familial, prétendre en séparer l'épouse ? Le fils du père ? Les parents de leurs enfants mort-nés ou morts en bas âge, ce qui arrivait encore trop fréquemment ? Ce n'est pas une mince décision que d'ainsi interrompre une lignée. On doit probablement aussi évoquer la force de l'attachement à l'*ostal*, la « maison » en occitan, que les anthropologues et les historiens ont définie comme un ensemble complexe et puissant, comprenant les terres, les maisons, le cheptel mais aussi la famille élargie (héritiers et collatéraux, aînés mariés et cadets célibataires) au sens fort de *gens*, et des éléments plus immatériels, réputation, honneur...³². L'histoire tourmentée des protestants leur a offert un suprême élément d'appartenance et d'identification : la demeure de leurs morts sur le territoire même de la « maison », un peu comme les nobles pouvaient jadis avoir leur chapelle et leurs morts enterrés dans son sol. Élément de « distinction », également, d'avec le catholicisme...

L'historien Philippe Ariès a fait, pour sa part, un parallèle avec le cas de la Corse, dont le catholicisme baroque se situe pourtant aux antipodes du protestantisme austère : or l'île a bel et bien connu les cimetières, ou plus précisément les caveaux familiaux³³. Cette pratique n'a pas les mêmes origines que dans les Cévennes : elle serait une conséquence locale du décret sur les sépultures du 23 prairial an XII (28 juin 1804), qui interdit toute inhumation dans les églises, hôpitaux, etc., et exige la création de cimetières situés à 35 mètres au moins

30 - Cf. mon article, « L'inculcation missionnaire dans le monde protestant français (XIX^e-XX^e siècles », Oissila Saaidia et Laurick Zerbini (dir.), *L'Afrique et la mission. Terrains anciens, questions nouvelles avec Claude Prudhomme*, Karthala, 2015, p. 225-237.

31 - HOBBSAWM, Éric ; RANGER, Terence (dir.). *L'invention de la tradition*, Éd. Amsterdam, 2012 [1993].

32 - CLAVERIE, Élisabeth ; LAMAISON, Pierre. *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles*, Hachette, 1982. Cf. BALFET, Hélène ; BROMBERGER, Christian. « Dimensions de l'espace et formes d'entraide : le "quartier cévenol" », in *Pratiques et représentations de l'espace dans les communautés méditerranéennes*, Éditions du CNRS, 1976, p. 101-123 [p. 112 sur les cimetières familiaux].

33 - ARIÈS, Philippe. *L'homme devant la mort*, Seuil, 1977, p. 509-517. Il cite p. 515 cette phrase de l'écrivain Angelo Rinaldi dans *La maison des Atlantes* (1971) : *Je suis d'un pays où l'on bâtit des tombeaux à grands frais au bord des routes comme on s'achète une voiture pour manifester l'éclat de son rang.*

de l'enceinte des villes et des bourgs, tout en autorisant chacun à être enterré *sur sa propriété, pourvu que ladite propriété soit hors ou à distance prescrite de l'enceinte des villes et bourgs*. Les familles corses, jugeant insuffisamment digne le cimetière communal, et ne pouvant plus recourir aux églises, auraient préféré un temps au moins des sépultures sur les propriétés, et la pratique s'en est continuée, ici et là, jusqu'à nos jours. C'est le seul cas français, à ma connaissance qui ne soit pas lié au protestantisme³⁴.

Cette tradition est-elle encore légale ? L'opinion collective fluctue, à propos de ce qui relève à la fois du droit et de l'histoire ; des inquiétudes et même une forme d'« émotion » se sont ainsi manifestées dans la Drôme, fin 1991 et début 1992, à la suite de deux circulaires du préfet, apparemment mal comprises, rappelant aux maires la réglementation des inhumations en propriété privée³⁵. Autant s'en tenir au droit : les articles L 2223-9 et R 2213-32 du Code général des collectivités territoriales, reprenant le décret de 1804 cité à l'instant, stipulent que *toute personne peut être enterrée sur une propriété particulière pourvu que cette propriété soit hors de l'enceinte des villes et des bourgs et à la distance prescrite* (distance d'au moins 35 mètres de toute habitation : article L 2223-1). Une circulaire du Ministère de l'Intérieur (Bureau central des cultes), en date du 19 février 2008, rappelle les dispositions de cet article et précise que l'inhumation dans une propriété particulière nécessite *l'autorisation du préfet* (souligné dans le texte) du département concerné³⁶, après vérification des formalités relatives au constat et à l'acte de décès et avis d'un hydrogéologue agréé (qui constatera l'absence de risque de contamination des eaux)³⁷. Cette autorisation est exclusivement individuelle et ne confère aucun droit d'inhumation dans le même terrain privé aux autres membres de la famille³⁸. Si la création d'un cimetière familial sur un terrain privé est interdite, tout comme son agrandissement (Conseil d'État, 18 août 1944 Sieur Lagarrigue ; 13 mai 1964 Sieur Eberstarck)³⁹, des inhumations sont donc toujours possibles dans des cimetières existants. Et c'est bien là une pratique actuelle et encore répandue dans les terroirs protestants.

34 - Il est bien documenté, chez l'ethnologue Wilhelm GIESE (« Die volkstümliche Kultur des Niolo », *Wörter und Sachen*, XIV, 1932, traduit dans la revue *Strade, Travaux du Centre d'Études Corses*, 2, 1994, p. 7-35), chez Arnold Van Gennep (*Manuel de Folklore français contemporain, Tome premier II Du berceau à la tombe (fin). Mariages- funérailles*, Picard, 1946, p. 758-759), chez RAVIS-GIORDANIS, Georges. *Bergers corses. Les communautés villageoises du Niolu*, Edisud, 1983, p. 392-393.

35 - Cf. les citations de la presse régionale données par Jean-Yves Durand, « Entre « paisibles jardins » et « patrimoine culturel ». Les cimetières familiaux protestants du Diois », *Terrain*, « La mort », mars 1993, n° 20, p. 119-134.

36 - Le préfet a été substitué aux maires depuis un décret du 15 mars 1928.

37 - Cet avis est nécessaire une seule fois, si plusieurs personnes sont inhumées dans le même terrain privé, mais n'est valable que durant dix ans. Une inhumation dans un cimetière particulier crée une servitude perpétuelle, la propriété privée étant grevée d'un droit de passage inaliénable et imprescriptible. En cas de vente de la propriété, les héritiers de la personne inhumée bénéficient d'un droit d'accès perpétuel.

38 - Précision donnée dans un document de la [Préfecture des Deux-Sèvres](#), « Inhumation dans un cimetière familial privé. Procédure de demande d'autorisation ».

39 - Contrairement, donc, à ce qu'affirme sur son site [l'Association de sauvegarde des Cimetières familiaux de la Drôme](#).

Premier essai d'inventaire et de typologie des cimetières familiaux

Leur paysage se reconnaît donc aussi bien à l'absence de signes catholiques ostensibles (croix et oratoires) qu'à la présence de ces signes discrets mais si emblématiques qu'offrent les cimetières familiaux⁴⁰. Certes, il est plus difficile de lire un tel paysage, aujourd'hui que forêts et friches ont tout envahi, et que nombre de ces cimetières, de surcroît, ont été abandonnés en même temps que les maisons (ou longtemps après...) en ce XX^e siècle d'exode rural. Mais il faut imaginer ce qu'était un hameau cévenol, par exemple, vers 1880, quand la châtaigneraie était mieux entretenue qu'un parc urbain aujourd'hui et que tout l'espace



Fig. 2. Vallée du Tarnon (Lozère), cimetière familial.
© Monique Fraissinet.

était systématiquement fauché, fané, ramassé, pâturé, comme un jardin. Trois « habitats » se tenaient ensemble, tout proches les uns des autres : celui des vivants, dans la pierre et le bois ; celui des morts, dans le bois, la terre et la pierre ; et celui des abeilles, dans leurs propres maisons de bois et de pierre (et auxquelles on faisait prendre le deuil, à la mort du maître de maison). D'un habitat à l'autre, il n'y avait à parcourir que quelques dizaines de mètres (fig.2), et cela était fait plusieurs fois par jour, en ce temps où les morts n'étaient pas exilés dans une ville lointaine et glaciale, mais restaient au milieu des leurs, comme vivants ils l'avaient été. Il était – il est facile de leur accorder un regard, même distrait, une pensée, même fatiguée, quand les autres morts attendent des visites rituelles, « endimanchées », annuelles...

Que peut-on dire, aujourd'hui, de la répartition de ces cimetières familiaux, de leur disposition, de leur ornementation⁴¹ ? Dresser leur inventaire est à peu près impossible, tant ils ont été nombreux dans une région comme les Cévennes, et tant un certain nombre ont disparu ou sont en cours de disparition (ce ne sont plus alors que des « bosses » dans un pré à l'écart des maisons). Dans mon hameau lozérien, longtemps habité par trois familles, on trouve logiquement trois de ces cimetières ; l'un est abandonné (mais bien visible dans un traversier entouré d'un haut mur), les deux autres « vivants », si l'on ose dire (toujours à même d'accueillir un nouvel hôte...) : le premier abrite un caveau assez monumental, bâti dans les années 1950 par le maire, aisé, de la commune ; le second aligne une huitaine de tombes, les plus anciennes remontent au XIX^e siècle avec de lourdes stèles de pierre sur lesquelles sont

40 - Le musée du protestantisme de Ferrières a organisé en 2016 une exposition sur les paysages protestants, avec une série de photographies de cimetières collectifs et familiaux dans le Tarn.

41 - J'ai découvert après la rédaction de cet article le résumé d'un mémoire de master rédigé par Typhaine Couret (*Les cimetières familiaux protestants de Châteauneuf-de-Vernoux*, Univ. de Lyon Jean Moulin, 2015, 132 p.) : « [Les cimetières familiaux protestants](#) », *Chrétiens et sociétés XVI^e-XXI^e siècles*, n° 23, 2016, Lyon, 2017, p.163-185, en ligne, qui propose un précieux tour de France de ces cimetières et de nombreuses références bibliographiques et sitographiques ; les cimetières familiaux des mennonites de l'Est sont signalés p. 179-180.

gravés les noms des défunts et un verset biblique⁴², les plus récentes s'égrènent au long du XX^e siècle, jusqu'en 1989, avec une simple plaque noire sur laquelle le nom du ou de la disparu(e) est gravé en lettres dorées ; fleurs, rosiers et même groseilliers entourent les tombes de leur verdure et de leurs couleurs (fig.3). Il en va ainsi dans chaque hameau ; parfois, si le caveau, situé en bord de route, ou l'enclos du cimetière présentent un aspect remarquable (précisément lorsqu'il s'agit d'un enclos de murs, avec portail), comme sur le plateau du Chambon-sur-Lignon ou en Dordogne, leur emplacement est signalé sur les cartes IGN au 25 000^e, avec l'abréviation « Tomb. ».



Fig. 3. Vallée de la Mimente (Lozère), cimetière familial.
© Patrick Cabanel.

Ces dernières années, des historiens ou des associations ont entrepris d'inventorier le patrimoine régional des cimetières familiaux : dans le Béarn, la Drôme, le Poitou, le plateau du Chambon, la région de La Force en Dordogne (mais non dans les Cévennes). L'enquête menée de 1996 à 1999 par le pasteur Paul Durand et dix-huit personnes a permis de collecter les épitaphes dans douze cimetières communaux et quelques centaines de cimetières familiaux de la région du Chambon, du Mazet-Saint-Voy et de Saint-Agrève, entre Haute-Loire et Ardèche⁴³ ; elle a porté sur 1740 tombes ou tombeaux (3094 défunts)⁴⁴. Une enquête similaire menée pour quatorze communes de la Dordogne, en aval de Bergerac et sur la rive droite de la rivière, pour l'essentiel, a abouti à une liste de 107 tombes et cimetières (29 au Fleix, 27 à Lamonzie-Saint-Martin, 14 à Prignonieux, 7 à La Force...) : liste très lacunaire, reconnaît son auteur, mais qui donne un ordre de grandeur intéressant et a été assortie d'une publication illustrée, en guise de catalogue⁴⁵... En Vendée, ce sont 279 pierres tombales qui étaient comptabilisées en 2011, dans 48 lieux dits (28 communes), par les membres de l'Association pour la sauvegarde des cimetières familiaux protestants (ASCFP), créée en 1997 pour prendre soin de cet élément du patrimoine dans les départements de Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée et Vienne⁴⁶. Dans le Béarn, Jean-Pierre et Hubert Bost ont relevé 458 tombes datant de la seconde moitié du XIX^e siècle, mais elles se trouvent pour la plupart dans des cimetières collectifs (589 tombes, toutes périodes confondues, pour le seul cimetière d'Orthez).

42 - En l'occurrence, l'un des versets assez répandus sur les tombes, comme on le verra plus bas : *Heureux les morts qui meurent au Seigneur, ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent.*

43 - Paroisses protestantes de : Le Chambon, Chaumargeais, Les Chazallets, Devesset, Fay-sur-Lignon, Freycenet, Mars, Le Mazet, Montbuzat, Saint-Agrève.

44 - Les importants matériaux recueillis sont conservés par l'historien Gérard Bollon (Chambon-sur-Lignon), que je remercie pour son aide dans la rédaction du présent article.

45 - *Tombes et cimetières privés du Pays de La Force*, Éditions de l'A.R.A.H., 2005, 176 p.

46 - KLEIN, Christophe. *Les cimetières familiaux protestants de Vendée. 7^e Assises départementales du patrimoine funéraire*, Musée de la France protestante de l'Ouest, 2011, 96 p. Le fascicule propose, comme le précédent, des éléments d'un catalogue illustré, en couleurs, des cimetières familiaux. Cf. aussi THEBAULT, Paulette ; ALLARD, Mathilde ; FAVREAU, Suzette. « De très discrets cimetières protestants », *Arcades*, 13, décembre 2016, p. 42-45.

Peut-on se risquer à une typologie, même incomplète géographiquement et à très gros traits ? Dans la région de La Force comme en Vendée, trois points retiennent l'attention : la présence fréquente d'enclos, enceints de murs, parfois de végétation, pouvant contenir un certain nombre de sépultures et bien visibles sur des terrains généralement plats ; celle, plus fréquente encore, de caveaux ou au moins de pierres tombales plutôt monumentales ; et, à consulter le fascicule publié pour la région de La Force, l'état d'abandon d'une part non négligeable de ce patrimoine⁴⁷. Il ne s'agit pas d'incriminer l'indifférence des familles, mais leur disparition pure et simple, par émigration ou dilution socio-confessionnelle à la suite de mariages « mixtes » : une thèse, sur la région jadis protestante de Sainte-Foy-la-Grande, a quantifié cette quasi exténuation locale du protestantisme⁴⁸. L'observateur a le sentiment de se trouver face à des cimetières « morts », dont les propriétaires actuels, quand ils sont connus, n'ont aucun lien de famille avec les sépultures qu'ils contiennent.

Signalons une intéressante tradition orale : dans ce grand Sud-Ouest, du Tarn-et-Garonne au Poitou, les cimetières familiaux se signaleraient par la plantation d'un pin parasol, un « signe » connu des initiés mais indéchiffrable pour l'étranger à la communauté – un peu comme la croix huguenote (ou « saint-esprit ») portée par les protestantes à partir de la fin du XVII^e siècle. *On m'avait [toujours] dit que là où l'on voyait un pin parasol, on pouvait découvrir un cimetière protestant*, rapporte une femme de 59 ans interrogée dans les Deux-Sèvres par l'historien Jérôme Lamy⁴⁹. *Ce pays protestant a trois marqueurs, les temples, les cimetières, les pins parasols*, précisent deux responsables de la Maison du Protestantisme Poitevin à Beaussais. Une enquête menée fin 1998 par Delphine Palluault pour le compte de l'association Poitou Saintonge Protestant et portant sur 46 pins parasols remarquables dans les Deux-Sèvres relève effectivement que dix-huit sont associés à un cimetière familial, 24 autres se trouvent sur des parcelles de propriétés connues pour protestantes ; douze de ces arbres sont âgés d'au moins 150 ans⁵⁰. Le lien entre le cimetière familial et le pin parasol n'en est pas pour autant véritablement documenté ; mais la seule existence de la tradition orale est significative : la religion clandestine et secrète, contrainte d'enterrer ses morts en dehors de tout lieu sacré, aurait su pourtant donner des signes éclatants de sa permanence.

Des arbres sont également repérés dans les cimetières familiaux de la Drôme : surtout des cyprès et des ifs ; le buis est utilisé pour la clôture, mais aussi la pierre, avec de beaux résultats pour ces enclos drômois, situés généralement en bordure ou au milieu du finage agricole ; les caveaux sont rares⁵¹. La mémoire collective prétend ici que le cyprès est signe par excellence du cimetière familial : un article publié en 1966 dans la revue de la pédagogie Freinet, *Bibliothèque de travail*⁵², présente des enclos ceints de murs épais et ayant « généralement » un cyprès en leur centre, *la force de cette association [pouvant] procéder*

47 - Le fascicule révèle l'existence de cimetières privés appartenant à des familles catholiques.

48 - BOUIX, Michèle. *Vote à gauche et protestantisme sur le canton de Sainte-Foy-la-Grande de 1870 à 1986*, thèse de sociologie, Univ. de Bordeaux II, 1989, 3 vol.

49 - LAMY, Jérôme. « Un musée à ciel ouvert ? Anthropologie du patrimoine végétal protestant dans le Moyen Poitou », *Diasporas. Histoire et sociétés*, 2012, 21, *Jardins*, p. 113-126.

50 - Archives du Centre Jean Rivierre, *Livre des Pins Parasols du Pays protestant poitevin*, Poitou Saintonge Protestants, Syndicat Mixte du Pays Mellois, 1999. Cité *ibid*.

51 - ROUCHOUSE, Jean-Claude. « Les cimetières familiaux protestants, l'exemples de Poyols, commune du Diois », *Études drômoises*, décembre 2012, 52, p. 22-24, et sur [internet](#).

52 - *Bibliothèque de Travail*, n° 620, 1966, « Les huguenots dans le Diois », cité par Jean-Yves Durand, « Entre « paisibles jardins » et « patrimoine culturel »... », *op. cit*.

d'un désir de décalque du modèle – réel ou imaginaire – des cimetières des Cévennes, région perçue comme le cœur de l'identité huguenote, commente à son tour l'ethnologue Jean-Yves Durand. Mais nous sommes pour l'heure confrontés au manque de relevés systématiques, et contraints de raisonner avec les erreurs probables des représentations collectives et leur savoir impressionniste : le cyprès « cévenol », s'il existe, ne peut être trouvé de toute façon que dans la partie basse, quasi méditerranéenne, de la région (fig.4). Les enclos, en revanche, sont nombreux dans la Drôme rurale. Jean-Yves Durand parle à leur propos de « ponctuation protestante du paysage quotidien », qu'il oppose au « balisage » catholique de l'espace, avec les clochers, les chapelles, les statues perchées, les croix de carrefour (ou de mission).

Il en va de même pour le plateau du Chambon-sur-Lignon (fig.5) : la pierre de l'enclos est ici le granit, utilisé dans la construction des puissantes maisons paysannes situées à proximité, et il assure à ces enclos une solidité, une architecture, une dignité, une harmonisation avec l'ensemble du paysage, qui ne manquent pas de faire contraste avec ces enclos fragilisés et parfois écroulés ou dévorés par la végétation que l'on rencontre dans le Sud-Ouest. À l'intérieur, les pierres tombales



Fig. 4. Vallée de la Mimente (Lozère), cimetière familial.
© Patrick Cabanel.



Fig. 5. Plateau du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), trois cimetières familiaux. © Patrick Cabanel.

semblent rares, les tombes sont plus souvent recouvertes de terre ou de gravier enserrées dans un quadrilatère de pierre ou de ciment, avec à leur tête une pierre ou une plaque comprenant le nom du défunt et souvent un verset biblique. Le pays d'herbages qu'est le plateau semble permettre un entretien plus facile de l'enclos, puisqu'il suffit d'y donner un coup de faux (hier) ou de débroussailluse à fil (aujourd'hui) pour obtenir autour des tombes la même rectitude d'aspect que dans les prés entretenus qui les bordent. Le trait essentiel, sans doute, tient au fait que la région est encore aujourd'hui peuplée et cultivée, et habitée par des protestants, avec de surcroît des courants religieux, liés au Réveil, très dynamiques. On peut évoquer un terroir de cimetières « vivants » - cela se vérifie à la présence de tombes récentes, entretenues, fleuries.

Les Cévennes offrent un autre visage de cimetières familiaux. Les enclos de pierres y sont beaucoup plus rares, alors même que le pays est un exemple classique de paysage construit en terrasses et en murs. Précisément, il a suffi d'installer le cimetière sur l'une de ces terrasses (*bancel* ou *faisse*, en occitan), y compris lorsqu'elle est occupée par un jardin potager (et dans ce cas l'espace des morts prend l'aspect d'un jardin floral, avec une séparation minimale, grille ou simple espace), ou à l'abri d'un mur existant ; les tombes sont très simples : recouvertes de terre et délimitées par des pierres, avec une plaque à la tête. La simplicité même du dispositif explique le quasi effacement du cimetière lorsque les familles ont disparu depuis longtemps. Mais partout ailleurs les cimetières sont, ici aussi, « vivants », utilisés par les familles même émigrées, et qui reviennent au « pays » aussi bien pour les vacances d'été que pour le dernier séjour des aînés. Un enterrement, dans un hameau cévenol, se remarque à l'accumulation des voitures partout où il est possible de les garer, y compris à la suite les unes des autres, au bout de la route tortueuse qui dessert le site ; la foule, plus ou moins nombreuse, est massée tout près des maisons, souvent inconfortablement distribuée dans l'espace complexe du finage villageois, et écoute le pasteur ou le prédicateur laïque⁵³, lui-même installé ou juché comme il le peut ; la mise en terre terminée, parents, voisins, amis, se retrouvent dans la maison du défunt, où du café, des rafraîchissements, des biscuits, sont offerts au cours d'un moment de sociabilité souvent animé, dans le respect du mort et de la peine des siens mais aussi dans le dynamisme de la vie qui continue et renaît. Répétons combien est grande – et sereine – la proximité, dans cette civilisation, entre les morts et les vivants, la maison de vie et la dernière demeure.

Les cimetières protestants – et ici il n'est plus opératoire de distinguer entre enclos familiaux et collectifs – se distinguent des catholiques par un *manque* et un *surcroît*, comme toujours lorsque l'on compare les cultures romaine et réformée. Le manque,

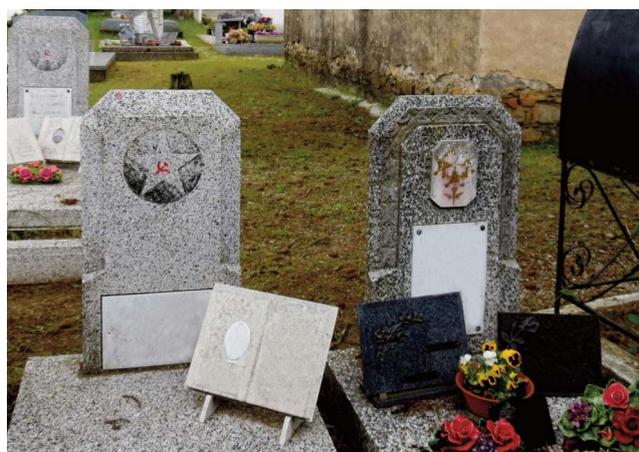


Fig. 6. Cendras (Gard), cimetière de Malataverne.
© Isabelle Jouve.

53 - Dans les Églises protestantes, un ou une simple fidèle qui a reçu une formation et est « reconnu(e) » par l'Église, et remplit les fonctions d'un pasteur.

c'est évidemment celui des crucifix, des statues, des images (le sacré-cœur de Jésus, par exemple) et longtemps même de toute croix ; cette dernière n'était pas pour autant remplacée par la croix huguenote, devenue le signe identitaire des protestants français, car sa présence sur les pierres et plaques tombales est récente (quelques dizaines d'années tout au plus). La simple croix est maintenant acceptée par les protestants, mais la croix huguenote l'emporte. Signalons, comme un témoignage assez extraordinaire d'une culture disparue, ces cimetières publics de la région de la Grand-Combe, en Cévennes gardoises, où traditions protestante et communiste ont noué des liens étroits dans les années 1930-1980 : on peut y voir côte à côte, comme dans la photographie ci-jointe, des stèles à la croix huguenote et d'autres à la faucille et au marteau, les défunts étant dans les deux cas d'origine protestante (fig.6). Le surcroît, ou le plein, des cimetières protestants est scripturaire, comme il se doit dans cette confession du Livre et du « patois de Canaan », ce français chargé de citations et d'images bibliques et charriant des archaïsmes liés à des traductions toujours un peu datées de la Bible et des cantiques entonnés dans les temples. Dans les maisons protestantes, on trouvait aux murs de la cuisine ou des chambres de petits écriteaux de bois verni, souvent décorés de verdure ou de fleurs très simples (un peu comme dans une broderie), et comprenant un verset biblique. Le Musée du protestantisme de Ferrières (Tarn) en expose deux (fig.7) : *Croissez dans la grâce* (2 Pi, 3,18) et *Ne crains pas, crois seulement* (Mc, 5, 36). D'autres versets ont été gravés sur les pierres tombales : au cours du XIX^e siècle dans la plupart des cas, avant que la tradition ou plus probablement la piété ne s'en perde, sauf sur le plateau du Chambon-sur-Lignon dont j'ai déjà souligné le dynamisme religieux. Ces versets ont fait l'objet de relevés systématiques dans plusieurs régions, et j'en résume ici les principaux apports.



Fig. 7. Ferrières (Tarn), musée du protestantisme, deux écriteaux. P. Poitou © Inventaire général Région Occitanie.

Sur le plateau du Chambon, 2033 citations bibliques, appartenant à 45 livres bibliques, ont été relevées, pour 1740 tombes et 3094 défunts : soit près de 66 % de ces derniers ; cette « couverture » biblique semble exceptionnelle ; sept versets donnent lieu à eux seuls à 925 citations (45 % de l'ensemble), avec une nette préférence pour le *Dieu est amour* (1 Jn, 4, 16 : presque 10 % des citations). Dans la région de La Force, de telles citations sont nettement moins nombreuses, et plus anciennes. Sur 109 citations relevées, 30 % sont empruntées à l'Ancien Testament (pour les deux tiers, tirées des Psaumes)⁵⁴. Dans le Béarn, J.-P. et H. Bost ont identifié 1361 tombes pour les XIX^e et XX^e siècles (outre 78 illisibles ou

54 - Olivier Pigeaud, « Les inscriptions bibliques des tombes du Pays de La Force », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme dans la Vallée de la Dordogne*, 15, 2013, p. 8-12.

anonymes), avec un total de 2387 noms ; 1199 tombes (50 % des défunts) comprennent un verset, ce qui semble attester d'une imprégnation biblique moindre qu'en Haute-Loire/Ardèche. Leur analyse des tombes « scripturaires » (avec verset) a porté sur les 458 qui remontent au XIX^e siècle : elles offrent un corpus de 231 versets, dont 206 sont lisibles et exploitables. 115 versets différents sont attestés, plusieurs autres étant cités entre trois et cinq fois, voire six fois ou bien plus, comme le montre le tableau joint. Un quart des versets sont tirés de l'Ancien Testament, principalement les Psaumes, Ésaïe et Job. Dans le Nouveau Testament, les Évangiles sont cités 85 fois (44 pour les synoptiques, 41 pour Jean), l'Apocalypse 20 fois, le reste appartient aux Épîtres, essentiellement pauliniennes. Je laisse les deux auteurs de l'étude conclure :

En dépit de la diversité théologique des livres bibliques, la sélection des versets donne au lecteur l'impression d'une certaine homogénéité doctrinale. La foi qui s'inscrit sur les tombes protestantes béarnaises est de frappe éminemment réformée : elle exclut tout acte de piété consistant à prier pour les morts, toute spéculation sur une géographie de l'au-delà impliquant l'existence de lieux tels que le paradis, l'enfer ou le purgatoire, et plus généralement tout discours s'adossant à la peur pour adresser une exhortation. L'idée de l'immortalité de l'âme, pourtant largement partagée dans la culture protestante, n'est guère présente. Il semble qu'à un tel concept, jugé peut-être trop spéculatif, soit préférée l'affirmation d'une conviction plus existentielle.

L'annonce massive de la résurrection ne nie pas la mort, mais affirme la victoire du Dieu de Jésus-Christ sur elle. Dieu apparaît comme celui qui accueille le défunt en même temps qu'il soutient les affligés dans l'épreuve.

[...] Au bout du compte, c'est la notion de testament qui exprime le mieux ce discours biblique : un discours où il n'est pas possible de disjoindre le testament du défunt (ses dernières volontés, ou plutôt l'expression de sa foi, de sa piété), la confiance que la communauté ecclésiale tient à attester devant (et sur) les tombes, et le Testament (au sens d'alliance) scellé entre Dieu et l'humanité ou l'Église (selon les théologies), aux termes duquel la victoire sur la mort est promise au-delà de la mort⁵⁵. (fig.8)



Fig. 8. Vallée du Tarnon (Lozère), cimetière familial. © Monique Fraissinet.

55 - BOST, Jean-Pierre ; BOST, Hubert. « Pratiques funèbres et discours biblique des tombes en Béarn protestant au XIX^e siècle », *BSHPF*, 1996, 4, p. 831-851 [846]. Les auteurs ajoutent qu'un sondage rapide leur a permis de noter la montée en puissance du thème de l'amour de Dieu sur les tombes du XX^e siècle : 8 mentions pour 206 versets (3,8 %) au siècle précédent, 65 pour 938 versets identifiés (7 %) au XX^e siècle.

Les versets bibliques les plus courants sur les tombes du XIX^e siècle en Béarn

Je suis la résurrection et la vie, celui qui croit en moi vivra quand même il serait mort, Jn 11, 25 (22 cas)

Heureux dès à présent les morts qui meurent dans le Seigneur, Ap 14, 13 (12 cas)

Laissez venir à moi les petits enfants, Mt 19, 14 ou Mc 10, 14 ou Lc 18, 16⁵⁶ (8 cas)

L'Éternel a donné, l'Éternel a ôté, que le nom de l'Éternel soit béni, Job 1, 21 (7 cas)

Christ est ma vie et la mort m'est un gain, Ph 1, 21 (6 cas)

Les versets bibliques les plus courants sur les tombes du plateau du Chambon⁵⁷

Dieu est amour, 1 Jn 4, 16 (291 cas)

L'Éternel est mon berger, Ps 23, 1 (148 cas)

Je suis la résurrection et la vie, Jn, 11, 25 (140 cas)

J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la Foi, 2 Tm 4, 7 (100 cas)

Ma grâce te suffit, 2 Co 12, 9 (98 cas)

Ne crains point, crois seulement, Mc 5, 36 (85 cas)

Christ est ma vie et la mort m'est un gain, Ph 1, 21 (63 cas)

Les versets bibliques les plus courants sur les tombes de la région de La Force

Heureux dès à présent les morts qui meurent au Seigneur, ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent, Ap 14, 13 (6 %)

Dieu est amour, 1 Jn 4, 16 (4 %)

Venez à moi vous qui êtes fatigués et chargés et je vous donnerai le repos, Mt 11, 28 (3 %)

Heureux ceux qui ont le cœur pur, ils verront Dieu, Mt 5, 8 (3 %)

Religion scripturaire que le protestantisme : au-delà des Bibles et des livres, au-delà des inscriptions sur la façade et sur les murs intérieurs des temples, le petit patrimoine abordé dans le présent article en apporte une preuve supplémentaire. La partie la plus ignorée, la plus domestique, invisible (et volatile), concerne ces écriteaux à versets bibliques. Une autre partie, en plein air, considérable, elle aussi largement ignorée du grand public, et dont la valeur patrimoniale commence seulement à être prise en compte, concerne ces cimetières familiaux, doublement significatifs d'une identité huguenote et protestante. Huguenots, tout d'abord, parce qu'ils renvoient, de manière toute implicite, à l'inverse des lieux de mémoire, plaques commémoratives et musées dont le rôle est presque hyperbolique, à un passé de persécution et de clandestinité ; leurs propriétaires et utilisateurs en savent-ils toujours la lointaine origine tourmentée ? La réponse semble positive⁵⁸. Au hameau de Paussanel, près de Mialet (Gard), la mémoire s'est teintée d'émotion, comme le rapporte Jacques Verseils :

Lorsque j'avais une douzaine d'années, mon père et ses deux frères ont décidé d'ouvrir le double mur d'un vieux four à chaux derrière lequel, on nous avait toujours dit, se trouvaient

56 - Verset sur des tombes de nouveau-nés ou de jeunes enfants.

57 - En italiques, les versets qui se retrouvent parmi les plus fréquents dans l'une ou l'autre des deux régions également étudiées.

58 - *Quand je vais à Die et que je vois tous ces cimetières un peu partout, je peux pas m'empêcher de penser à ce qu'ils ont vécu dans le temps, parce qu'ils en ont vu, hein... ; ça vous rappelle qu'on les a obligés à enterrer les morts en cachette, comme des bêtes, il faut bien dire, témoignages rapportés par Jean-Yves Durand, op. cit.*

les cercueils de nos ancêtres ensevelis en cachette des prêtres. J'ai assisté à cette ouverture, à la découverte effective des corps déposés à même le sol entre des planches qui se sont désagrégées, et les ossements se sont mêlés aux restes d'habits noirs. Mon père et ses frères les ont rassemblés pour tout déposer dans un nouveau cercueil qu'ils ont fabriqué et l'installer dans un tombeau situé dans le jardin et dans lequel se trouve maintenant aussi mon grand-père. Ce souvenir est resté chez moi comme le moment d'une très grande et très forte émotion car pour la première fois j'ai vu ces adultes pourtant aguerris, et après la guerre, qu'ils avaient vécue dans les maquis, et la mort de leur jeune frère, peu sujets à la sensiblerie, prêts à pleurer⁵⁹.

Protestantes également, ces tombes, parce qu'elles peuvent être lues comme des manifestes de l'aniconisme réformé (pas d'images, pas de croix, pas d'expression baroque des sentiments, mais dépouillement, simplicité, austérité) et de son biblisme : l'enseignement par le Livre, une dernière fois.

Ces deux petits patrimoines, de bois et de pierre, intérieur et extérieur, sont-ils menacés ? Le premier, surtout : les écriteaux n'ont guère survécu au nécessaire réaménagement des maisons : cloisons de placoplâtre, tapisseries, peintures, tableaux ou reproductions, les ont relégués dans des placards, des greniers, ou sans doute au rebut⁶⁰. Je souhaite lancer à leur propos une enquête collective – et conservatoire, destinée à en recueillir et sauvegarder un certain nombre. D'ores et déjà, voici deux témoignages intéressants sur leur fabrication et leur diffusion. Le premier concerne les Cévennes gardoises :

Mon grand-père paternel (pasteur à Anduze pendant 25 ans) et ma grand-mère confectionnaient de tels tableaux « évangéliques » ainsi que des croix huguenotes en bois qu'ils vendaient dans les paroisses et au Musée du Désert. Dans le presbytère sur de longues tables séchaient continuellement les croix et les tableaux après la pyrogravure et le vernissage. Et il en est resté un accroché au mur de la salle à manger, un seul que nous avons gardé pendant des années, et sur lequel il était écrit : Moi et maison nous servirons l'Éternel, Josué 24 v. 15. Mon grand-père avait oublié le « ma » de « ma maison » ! Invendable ! Mais depuis je ne peux oublier ce verset⁶¹.

Le second porte sur le plateau du Chambon-sur-Lignon :

Dans les années 1950, j'accompagnais mon père dans de nombreuses fermes du Plateau pour collecter, pour la Fête de la moisson de l'Armée du Salut, des denrées agricoles. Dans chaque maison j'étais très étonné de voir accroché au mur de la cuisine, entre la porte et la fenêtre, un verset biblique gravé sur une plaque en bois. Si je me souviens bien il s'agissait souvent d'une parole de reconnaissance comme « Mon âme bénis l'Éternel et n'oublie aucun de ses bienfaits ». Parfois c'étaient des versets, toujours de gratitude. Ces inscriptions étaient certainement plus fréquentes dans les fermes de la communauté darbyste. Au fil des ans, il me semble que ces écriteaux bibliques en bois ont disparu, remplacés le plus souvent par des sous-verre. Aujourd'hui il est rare de trouver ces inscriptions gravées. Par contre on trouve

59 - Courriel de Jacques Verseils, 19 janvier 2017. Ce souvenir avait été évoqué devant le journaliste Guy Caunègre, qui l'a repris dans son livre *Les Camisards*, éd. Golias, 1999, p. 7.

60 - Il existe aujourd'hui des formes modernes de ces écriteaux, en vente dans les librairies chrétiennes.

61 - Courriel de Jacques Verseils, 20 janvier 2017. Un écriteau comportant ce même verset (entier !), entouré de branches fleuries avec hirondelle, est conservé dans une maison des Vastres (Haute-Loire).

*accroché La bonne semence, avec des feuillets quotidiens pour montrer que la parole de Dieu est toujours vivante*⁶².

Les cimetières familiaux, mal en point dans des régions d'où le protestantisme s'est très largement retiré au cours du XX^e siècle, conservent leur vitalité dans ces « conservatoires » que continuent d'être, bon gré mal gré, les Cévennes ou le plateau du Chambon. L'inventaire des emplacements, des tombes, des inscriptions, est parfois passablement avancé, et des initiatives ont pu être prises quant à l'entretien de ce patrimoine. Des associations se sont fondées : l'Association pour la sauvegarde des cimetières familiaux protestants dans le Poitou (1997), déjà citée, qui a inventorié 476 cimetières pour les seules Deux-Sèvres⁶³ ; plus récemment, l'Association pour la sauvegarde des cimetières familiaux de la Drôme (2012), qui a répertorié 480 cimetières – dont 150 (31 %) en état apparent d'abandon – dans 38 communes, essentiellement du Diois et de la vallée de Quint.

Je souhaite là aussi que se développe un travail collectif consistant à compléter notre connaissance cartographique et typologique de ces cimetières, ainsi que des cimetières protestants urbains. Cela permettrait de répondre plus complètement aux questions autour des enclos et de la présence (ou de l'absence) d'arbres, pins parasols et autres cyprès. Cela permettrait aussi d'aider à dater un certain nombre d'évolutions religieuses, identitaires et esthétiques : arrivée de la croix puis de la croix huguenote (et de la seule colombe), répartition des citations bibliques dans l'espace, le temps et les thèmes, et leur raréfaction (ou sécularisation des tombes protestantes), choix ou non choix de sépulture chez les émigrés, abandon du cimetière familial au profit d'un cimetière collectif voisin ou de l'incinération, etc. Rien de plus vivant, évolutif, fragile, mais aussi résistant, qu'un patrimoine, fût-il celui de la mort et, ici, celui de cette minorité protestante, souvent soupçonnée de contenir bien peu ou point de patrimoine, du fait de la violence de l'histoire et de ses propres refus iconoclaste et aniconique. Alors que ce patrimoine est bien présent, à condition que nous sachions, et donc que nous ayons appris, à le repérer et à le lire.

Patrick CABANEL

Directeur d'études, École pratique des hautes études

62 - Gérard Bollon, courriel du 18 janvier 2017. Les darbystes sont des protestants marqués par la prédication très stricte du pasteur britannique John Darby, au milieu du XIX^e siècle.

63 - Ces 476 cimetières se répartissent sur 6 communes essentiellement, dont l'inventaire est du reste toujours en cours, des Deux-Sèvres (Sepvret, Prailles, Souvigné, Pamproux, Avon, Thorigné) (mes remerciements à Suzette Favreau pour ces informations). Les bénévoles de l'[association](#) inventorient les cimetières, commune par commune, les entretiennent pour le compte des propriétaires qui le souhaitent (110 cas), les restaurent pour leur compte ou en partenariat avec des collectivités locales et/ou d'autres associations (10 à 12 chantiers par an). Cf. *Les cimetières familiaux protestants de Vendée, op. cit.*, p. 48. Activités identiques pour l'association drômoise, dont le [site](#) propose l'exemple d'une fiche d'inventaire de cimetière familial, avec photographies.

Pour citer cet article :

Patrick CABANEL « Un patrimoine protestant méconnu : les cimetières familiaux », *Patrimoines du sud* [en ligne], 5 / 2017, mis en ligne le 1^{er} mars 2017, consulté le .
URL : <https://inventaire-patrimoine-culturel.cr-languedocroussillon.fr>

ANNEXE

Le cimetière familial protestant de Grattegals

[Les cimetières familiaux ne laissent pas toujours – pas souvent – indifférents leurs héritiers, on l’a vu avec Jean-Pierre Chabrol. En voici un autre témoignage, envoyé spontanément à l’auteur qui l’interrogeait sur la question, par Monique Fraissinet-Brun, une habitante du moulin de Grattegals (commune de Saint-Laurent-de-Trèves), dans les Cévennes lozériennes. Nous la remercions de nous avoir autorisés à publier son texte]

Pour avoir accès à ce cimetière, il faut traverser le hameau familial de Grattegals. Chercher. Il est discret, on le distingue très mal si l'on reste au niveau du *béal*⁵⁸. Cachés, juste à côté de ma maison, mes anciens reposent là, sur un même rang, dans le même alignement. Quatre tombes sont marquées par des stèles gravées des noms, prénoms, dates de naissance et de décès de chacun d'eux, suivis d'un verset de la bible. C'est Jules Lauriol, de Salgas, qui a taillé et gravé ces pierres tombales (fig.8) dans des blocs de calcaire provenant probablement de Solpérières d'où cet artisan extrayait ses matériaux.

Trois pierres presque entièrement enfouies dans le sol témoignent de la présence de trois sépultures non identifiées. Pour l'une de ces trois, j'ai voulu marquer sa présence par une lauze de schiste plantée verticalement, j'ignore à la mémoire de qui ? Pour la seconde, la lecture de la généalogie me permet de penser que c'est un jeune garçon : André, Raymond Fraissinet, né le 25 juillet 1920, décédé le 25 juin 1925, cinq ans. Pour la troisième, je sais qu'il s'agit d'un bébé, parce que la pierre « de pied » limite la longueur de cette sépulture : Paul, Émile, né le 14 Janvier 1924, décédé le 5 février 1924, à trois semaines. Trois jeunes enfants, trois frères, décédés prématurément, en l'espace de six ans, dont deux emportés par la maladie, septicémie et méningite. La stèle de Georges né le 27 octobre 1912, décédé le 12 juillet 1919, sept ans, en témoigne par le verset qui y est inscrit *Laissez venir à moi les petits enfants car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent*, Mathieu, XIX.14. Ils auraient été mes oncles.

Mes arrière-grands-parents, Théophile Fraissinet et son épouse Fanny Teissier sont ensevelis au même endroit, ils étaient nés en 1856. Ils sont décédés respectivement en 1930 et 1924.

Pour eux, il est inscrit ce verset *Je suis la résurrection et la vie – quiconque croit en moi ne mourra jamais*, Jean XI.25.

Leurs fils aîné, Ulysse, est décédé quatre ans avant sa mère. Pour lui, un verset de Jean, 6, 68 : *Seigneur à qui irions nous qu'à toi, tu as les paroles de la vie éternelle*. Il était célibataire et cordonnier au Collet-de-Dèze. Il n'est pas parti à la guerre ; aîné de la famille, il était soutien familial. Il souffrait aussi d'un léger handicap à un pied.

Leur fils cadet Paul (à l'état civil Jules, Paul) a combattu au front pendant toute la guerre de 1914-1918, sans blessure. De ce que j'ai entendu, soldat libéré, il aurait été blessé dans un déraillement de train à Valence en rentrant chez lui, ici, à Grattegals. Il décède le 19 octobre 1918 à l'âge de vingt-huit ans sans héritier. Encore un verset qui reflète une triste réalité : *son soleil s'est couché avant la fin du jour*, Jérémie, XV, 9.

Son nom est gravé sur le monument aux morts de la commune.

Ulysse et Paul, mes grands-oncles, les frères de mon grand-père Numa.

Sur les pierres tombales, scellée sur la partie supérieure, une barre de fer horizontale, recourbée à chacune des extrémités, recevait la couronne mortuaire faite de toutes petites perles de verre blanches, noires et grises. Avec toute l'inconscience d'une enfant, alors que je n'avais même pas dix ans, j'allais récupérer quelques-unes de ces perles sur l'ossature bien endommagée de ces couronnes. J'en faisais des bracelets. Rien ne se perd, tout se transforme ! Je ne savais pas !



Fig. 9. Vallée du Tarnon (Lozère), cimetière familial ; vue d'ensemble. © Monique Fraissinet.

58 - Canal d'irrigation ou d'amenée d'eau à un moulin.

Parce que dans nos familles protestantes on ne parle pas des morts, on tait la douleur comme pour conjurer le sort. Les femmes portent le deuil, elles sont habillées de noir, de sombre souvent dès l'adolescence. La couleur ferait offense à leurs chers disparus. La douleur est partout, dedans et dehors.



Fig. 10. Vallée du Tarnon (Lozère), cimetière familial ; vue au printemps. © Monique Fraissinet.



Fig. 11. Vallée du Tarnon (Lozère), cimetière familial ; vue sous la neige. © Monique Fraissinet.

Cette petite parcelle de terre, bien ensoleillée, à l'ouest, surplombée d'un grand mur de soutènement (fig.9) en pierres de schiste garde la mémoire d'existences douloureuses et difficiles des périodes où l'on ne savait pas soigner, où l'espoir de vie en était diminuée, de ces années d'une terrible guerre qui a vidé le pays de ses hommes jeunes.

Ce cimetière familial, j'ai voulu « lui redonner vie », lui donner une intimité pour ne pas oublier notre histoire, mon histoire. Lors de mon retour à Grattegals, en 2002, je l'ai débarrassé des ronces et herbes folles qui l'avaient envahi. Je tonds régulièrement l'herbe verte. J'ai enlevé le vieux grillage tout défoncé, j'ai planté une haie de petits arbustes au feuillage persistant, pour en délimiter l'espace sur deux côtés. J'ai entretenu et taillé quelques buis qui ont poussé naturellement à la base du mur. Un rosier grimpant à grosses fleurs blanches tapisse une grande partie du mur de soutènement. J'ai planté cinq althéas pour égayer le côté donnant au Sud.

Enfin, j'ai semé au droit de chaque stèle des fleurs vivaces ; au printemps ce sont les jonquilles, les tulipes multicolores qui donnent de l'éclat, puis, comme une suite naturelle, de juin à septembre des fleurs aux pétales jaune d'or et au cœur marron fleurissent et se ressèment naturellement pour l'année suivante (fig.10).

Le temps passe mais je retrouve chaque année deux pieds d'un grand lys blanc qui fleurit sur la dernière tombe. Depuis bientôt une centaine d'année, sans jamais avoir été replanté ce lys blanc fleurit et refleurit. Il garde la vie. Incroyable témoignage d'amour éternel de mes grands-parents pour leur petit Georges. D'année en année la nature donne de la couleur, l'éternel retour des saisons et de la vie sur ceux qui ne sont plus (fig.11).

Je ne les connaissais pas mais quelque part en moi, ils vivent dans le souvenir de ce qu'ils ont été et de ce qu'on m'en a dit. J'aime imaginer qu'ils veillent sur nous.

Je ne veux pas les oublier. Ils sont chez eux, chez nous, ils reposent pour l'éternité dans notre cimetière privé protestant.